

Mars 2017

Aubigny	Hénencourt
Baizieux	Lahoussoye
Bonnay	Lamotte-Brebière
Bresle	Lamotte-Warfusée
Bussy-lès-Daours	Marcelcave
Cachy	Méricourt-l'Abbé
Cerisy	Morcourt
Chipilly	Ribemont-sur-Ancre
Corbie	Sailly-Laurette
Daours	Sailly-le-Sec
Fouillois	Treux
Franvillers	Vaire-sous-Corbie
Gentelles	Vaux-sur-Somme
Le Hamel	Vecquemont
Hamelet	Villers-Bretonneux
Heilly	Warloy-Baillon



INTRODUCTION.....	2
L'agriculture, composante principale des espaces ruraux.....	2
L'agriculture, composante structurante du projet territorial.....	2
Pour une vision globale de l'agriculture sur le territoire du Val de Somme.....	2
1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire de la Communauté de communes du Val de Somme ?.....	3
A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1).....	3
B. Une occupation productive des sols (carte 2).....	5
C. Les exploitations s'agrandissent et restent majoritairement sous le statut du fermage.....	5
D. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs (carte 3).....	7
2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ?.....	9
A. Le système d'exploitation (typologie des communes).....	9
B. Un territoire orienté économiquement vers les grandes cultures.....	11
C. Les stratégies d'activités ou activités marginales (carte 6).....	15
3. Quelles sont les caractéristiques des structures agricoles ?.....	17
A. Des exploitations qui s'agrandissent.....	17
B. Des structures familiales.....	17
C. Des chefs d'exploitations relativement âgés malgré une proportion notoire des jeunes installés (23%).....	19
D. L'agriculture, un vecteur d'emploi (carte 7).....	19
E. Des exploitations fondées sur des reprises familiales.....	21
LES ESSENTIELS.....	23
ZOOM sur... l'agriculture et l'urbanisme.....	24
Des clefs pour le projet.....	25
REGARDS D'ACTEURS.....	26
Des regards différents en fonction des communes.....	26
Des thématiques récurrentes.....	26

▪ **375 exploitations cultivent sur le territoire**

↳ **Dont 148 ont leur siège sur le territoire.**

INTRODUCTION

L'agriculture, composante principale des espaces ruraux

De par ses dimensions spatiale, sociale, environnementale et économique l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Elle valorise le foncier, assure le maintien du potentiel agronomique des sols, entretient les paysages. Elle est également garante du maintien d'un tissu social permanent.

L'agriculture, composante structurante du projet territorial

Le PLUi, une fois adopté sur un territoire, est le document de référence qui définit la politique et les règles d'aménagement et de développement, dans le cadre d'un projet global. La prise en compte des différentes fonctionnalités de l'agriculture dans le projet de territoire est primordiale notamment dans la consommation d'espace et dans les interactions de l'agriculture avec les milieux artificialisés et naturels.

Pour une vision globale de l'agriculture sur le territoire du Val de Somme

Afin de donner aux élus les éléments nécessaires à la prise en compte de l'agriculture dans leur projet, le profil de l'agriculture du territoire du val de Somme s'appuie principalement sur des données issues :

- des Recensements Généraux Agricoles (RGA) réalisés depuis 1979, ce qui permet de mieux comprendre l'évolution récente de l'agriculture,
- du Registre Parcellaire Graphique de 2014, surfaces déclarées à la PAC en 2014, ce qui permet de mieux connaître les types de structures cultivant sur le territoire,
- de « l'enquête agricole PLUi CCVDS 2016/2017 » réalisée par la Chambre d'agriculture de la Somme l'hiver 2016/2017 auprès des exploitations agricoles ayant leur siège au sein du territoire de la communauté de communes du Val de Somme : 145 exploitations rencontrées sur **148 structures identifiées** en théorie dont le siège se trouve sur le territoire (3 non joignables).

1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire de la Communauté de communes du Val de Somme ?

Préambule >

Constat et perspectives >

Conditions Agro-pédologiques :

propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols qui caractérisent leur fertilité

Les « biefs » : terme local désignant des sols d'argile à silex (>30% d'argile), identifiés comme des sols froids avec difficulté de ressuyage.

Les « cranettes » : terme local désignant un sol riche en craie à réserve hydrique faible où l'infiltration est rapide.

Limons : sols fertiles sensibles à l'érosion des sols

Oléagineux : plantes cultivées pour leurs graines ou leurs fruits dont on extrait des huiles alimentaires (colza, lin..)

Protéagineux : plantes, cultivées pour leur richesse en protéines et en amidon, qu'on utilise dans l'alimentation du bétail. (soja, féverole, pois, lupin)

Le territoire de la communauté de communes du Val de Somme est faiblement marqué par la présence des bois (6% de superficie du territoire) et de la vallée de la Somme et ses affluents, l'Ancre et l'Hallue qui constituent son identité singulière. Cependant, l'identité agricole est centrale tant par l'occupation du sol (74 % du territoire sont des terres cultivées) que du point de vue de l'occupation des centres bourgs des communes. Si l'agriculture a besoin des terres pour cultiver, elle a également besoin de bâtiments pour stocker du matériel, des productions, mais également pour exercer son activité d'élevage et de vente directe... Elle permet également la mise en valeur des milieux naturels.

A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1)

Le territoire de la communauté de communes du Val de Somme regroupe des conditions agro-pédologiques hétérogènes. Le territoire de la CCVDS recoupe trois territoires pédologiques : celui du Plateau Picard Nord, celui du Santerre plus la Vallée de la Somme. Cela confère au territoire communautaire une grande variété de terroirs.

Au Nord, le Plateau Picard est caractérisé par des plateaux entrecoupés de vallées humides (L'Hallue et l'Ancre). Entre les vallées de l'Ancre et de la Somme, le Vermandois fait une incursion limitée. Dans cette petite région, les plateaux sont plus étroits et les sols varient rapidement sur un relief changeant. Au Sud, le Santerre fait apparaître une partie du plateau uniforme dont les sols profonds ont une grande valeur agronomique. Enfin, ces différents terroirs sont liés ensemble par la Vallée de la Somme dont le paysage est spécifique.

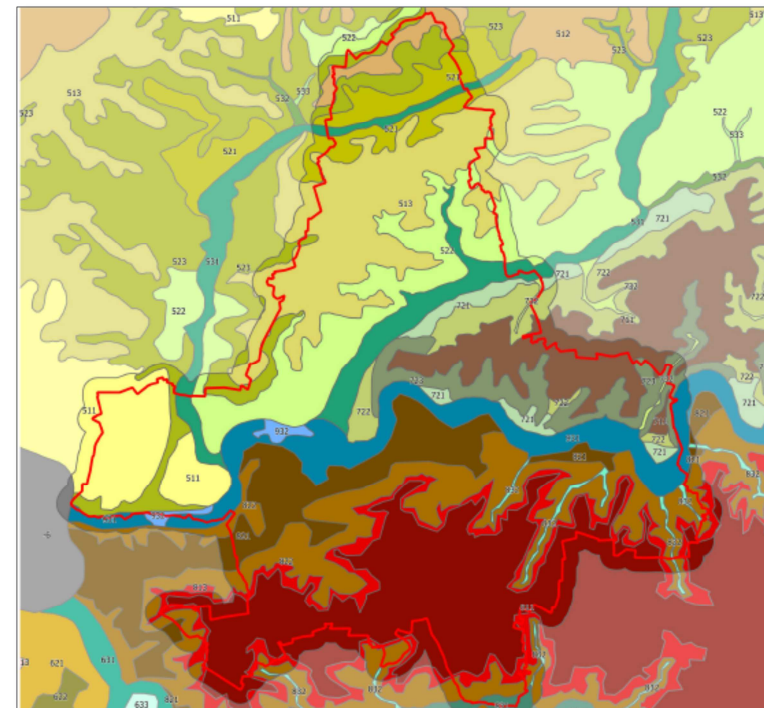
La carte des pédopaysages de la Somme rassemble les types de sols selon leur organisation dans le paysage. (Carte 1)

En zone de plateaux du Santerre, on retrouve des sols limoneux à limono-argileux souvent très profonds : Les « Limons du Santerre », qui disposent d'un très grand potentiel agronomique. Elles sont aptes à la plupart des productions : des céréales d'automne aux cultures de printemps (pommes de terre et betteraves) ; elles permettent aussi la culture de légumes industriels, d'endives et d'autres productions à forte valeur ajoutée. Les sols de versants sont bien représentés sur ce territoire marqué par les vallées. A l'abord de ceux-ci on note l'apparition de sols beaucoup plus superficiels, de charges de cailloux parfois plus importantes et d'une teneur en calcaire élevée. Pour les agriculteurs concernés ces sols sont plus difficiles à cultiver. En plus d'éventuelles contraintes topographiques, ces sols plus superficiels ont un potentiel plus faible notamment du fait d'une réserve hydrique limitée par rapport aux sols limoneux profonds. Néanmoins, ils sont souvent mis en valeur avec la plupart des grandes cultures céréalières et d'oléo-protéagineux. Les sols de vallées humides sont limités aux fonds des larges vallées : l'Hallue et l'Ancre, Somme. On y rencontre des sols plus humides du fait de la présence temporaire de la nappe d'accompagnement du cours d'eau les parcelles concernées sont le plus souvent boisées ou réservées à quelques prairies.

Carte 1. Pédopaysages du territoire du Val de Somme

- 6 - Zones urbanisées
- 511 - Sols des plateaux, superficiels, calcaires, sur craie, du Plateau Picard Nord
- 512 - Sols des plateaux, profonds, limoneux à limono-argileux, hydromorphes, du Plateau Picard Nord
- 513 - Sols des plateaux, profonds, limoneux à limono-argileux, sains, du Plateau Picard Nord
- 521 - Sols des versants à forte pente, superficiels, sur craie, du Plateau Picard Nord (dont "Larris")
- 522 - Sols des versants longs à pente faible, moyennement profonds, calcaires, du Plateau Picard Nord
- 523 - Sols des versants à forte pente, argileux, du Plateau Picard Nord
- 531 - Sols des vallées humides, à alluvions ou colluvions limoneuses à limono-argileuses, hydromorphes, du Plateau Picard Nord
- 711 - Sols des plateaux limoneux, limono-argilo-sableux à sablo-limoneux, sains, profonds à moyennement profonds, parfois rédoxiques et calcaires, du Vermandois
- 721 - Sols des versants à pente faible, limoneux à limono-argileux, à caractère colluvial, parfois carbonatés du Vermandois
- 722 - Sols des versants à pente variable, limoneux, peu profonds, carbonatés du Vermandois
- 723 - Sols des versants à pente forte, limoneux à argileux, carbonatés, peu profonds, parfois caillouteux, des larris du Vermandois
- 732 - Sols des fonds de vallées sèches, limoneux à limono-sableux, parfois carbonatés du Vermandois
- 811 - Sols des plateaux limoneux, sains, profonds à moyennement profonds du Santerre
- 813 - Sols des bordures de plateaux limono-argileux à argilo-limoneux, riches en silex, peu profonds du Santerre
- 815 - Sols des plateaux limoneux, limono-argilo-sableux à sablo-limoneux, hydromorphes du Santerre
- 816 - Sols des plateaux limoneux, limono-sableux à limono-argileux du Santerre
- 821 - Sols des versants à pente faible, limoneux, carbonatés, à caractère colluvial du Santerre
- 822 - Sols des versants à pente forte, limoneux à argilo-limoneux, peu profonds, carbonatés du Santerre
- 831 - Sols des vallées humides, limoneux à tourbeux, profonds du Santerre
- 832 - Sols des fonds de vallées sèches, limoneux à limono-sableux, parfois carbonatés du Santerre
- 931 - Sols des larges vallées alluviales, tourbeux, limoneux à limono-argilo-sableux, carbonatés, rédoxiques, des zones non cultivées de la vallée de la Somme
- 932 - Sols des larges vallées alluviales, limoneux, limono-sableux à argilo-limoneux, parfois carbonatés et rédoxiques, des zones cultivées de la vallée de la Somme

L'extrait de la carte des pédopaysages produite (Carte 1) est issu du programme de connaissance des sols du département de la Somme mené par la Chambre d'Agriculture de la Somme en partenariat avec l'INRA. Cet inventaire intitulé « Référentiel Régional Pédologique » est dressé à l'échelle 1/250 000. L'agrandissement pour le territoire de la CCS ne peut être considéré comme reflétant la position et la variabilité exacte des sols. Il reflète les variations de grandes familles de sols et le lien avec leur position dans le paysage.



Carte 2. Occupation du sol et aménagements agricoles du Val de Somme

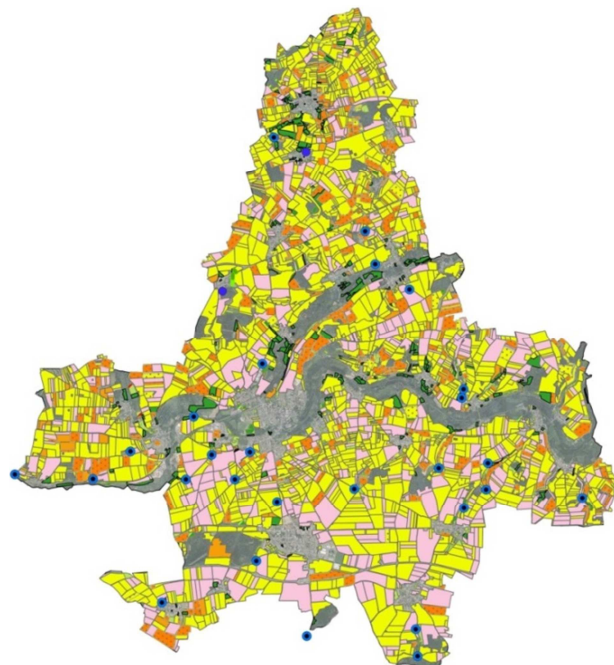
Légende

Occupation du sol (RPG 2013)

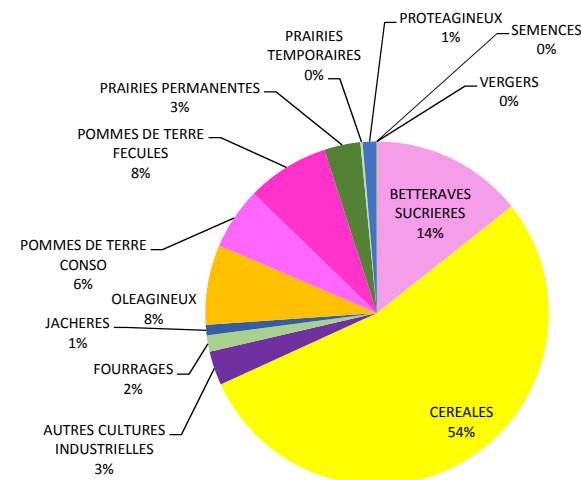
- CEREALES
- PROTEAGINEUX
- OLEAGINEUX
- MAIS
- PLANTES A FIBRES
- CULTURES INDUSTRIELLES
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- GELS
- LANDES
- FOURRAGE
- DIVERS

Aménagements agricoles

- HAIIE
- FORAGE
- MARE
- PLATEFORME STABILISEE



Assolement moyen sur le Val de Somme



Source : Enquête agricole CCVDS 2016/2017

■ **118 ha de surface moyenne**
(1 exploitation sur 2 met en valeur plus de 100 ha)

■ **22 forages d'irrigation et arrosage ROQUETTE à proximité de l'usine et utilisation des réseaux d'irrigation de l'usine en période estivale.**

■ **73 % de terres en fermage**

B. Une occupation productive des sols (carte 2)

Aujourd'hui plus de **17 153 ha¹** sont mis en valeur par l'agriculture. Les **cultures principales sont les céréales, Oléagineux et Protéagineux (près de 63 %)**. Les cultures industrielles occupent une place non négligeable dans la sole du territoire puisqu'elles couvrent 31 % de la SAU (ce sont principalement les betteraves sucrières avec 14%, les pommes de terre féculées avec 8%, les pommes de terre de consommation (6%). Les prairies n'occupent plus que 3% de l'assolement des exploitations.

On dénombre de nombreux forages destinés majoritairement à l'irrigation des cultures de pommes de terre et de légumes, (22 forages) sur le territoire et 1 forage pour l'alimentation du bétail. Les exploitants à proximité de l'usine ROQUETTE bénéficient de l'arrosage des parcelles l'hiver et peuvent utiliser les réseaux enterrés d'irrigation de ROQUETTE en période estivale.

C. Les exploitations s'agrandissent et restent majoritairement sous le statut du fermage

La surface moyenne par exploitation est de 118 ha selon « l'enquête agricole PLUi CCVDS 2016/2017 » la fourchette étant assez large : la surface maximum avoisine les 470 ha, et la surface minimum est nulle, avec la présence d'un atelier volaille hors sol et d'un éleveur d'équidés (pension de chevaux).

En 2010, la surface agricole moyenne dans la communauté de communes Val de Somme avoisinait les **86 ha** (selon le RGA 2010) Cette surface était équivalente à celle du département qui était de 87 ha (RGA 2010). (Graphique 1, tableau 1). Une exploitation sur deux met en valeur plus de 100 ha.

La surface agricole totale de la communauté de communes varie en fonction des sources de données. Le Recensement général agricole, qui permet une comparaison entre les années 1979 et 2010, prend en compte les surfaces agricoles cultivées par les structures dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Il prend donc en compte **des surfaces extérieures au territoire**.

Les fluctuations observées entre 1979 et 2010 (cf. tableau 1) ne peuvent donc pas être interprétées comme une perte de foncier agricole.

Toutes les terres cultivées bénéficient d'une **situation foncière stable (graphique 2)**. Les terres sont exploitées soit en **faire valoir direct*** (27% : ce qui est supérieur à ce qui est observé sur le département), soit en fermage (73%).

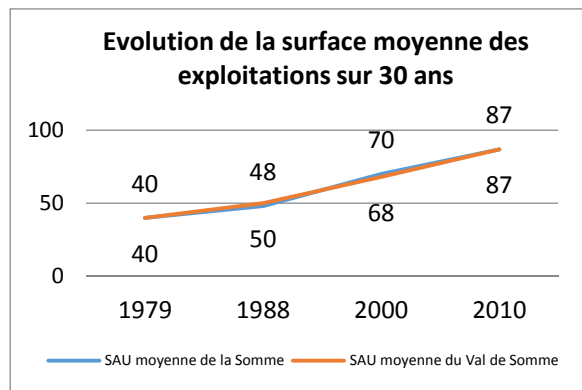
Le RGA de 1979 à 2010 montre une relative stabilité des surfaces exploitées en fermage. **Près de 27% des terres cultivées sont en faire valoir direct**. Ces données sont bien supérieures à celles de l'ensemble du département (20%). Les agriculteurs ne maîtrisent que ¼ des surfaces qu'ils exploitent sur le territoire. (Graphique 3)

Faire-valoir direct : propriété

Fermage : location

¹ Donnée issue du Registre Parcellaire Graphique anonyme 2014, ce chiffre ne prend donc pas en compte les surfaces des exploitations ne touchant pas l'aide européenne liée à la réforme de la politique agricole commune

Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des Exploitations entre le département et le territoire du Val de Somme



Source RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphique 2. Evolution des superficies exploitées en fermage du Val de Somme

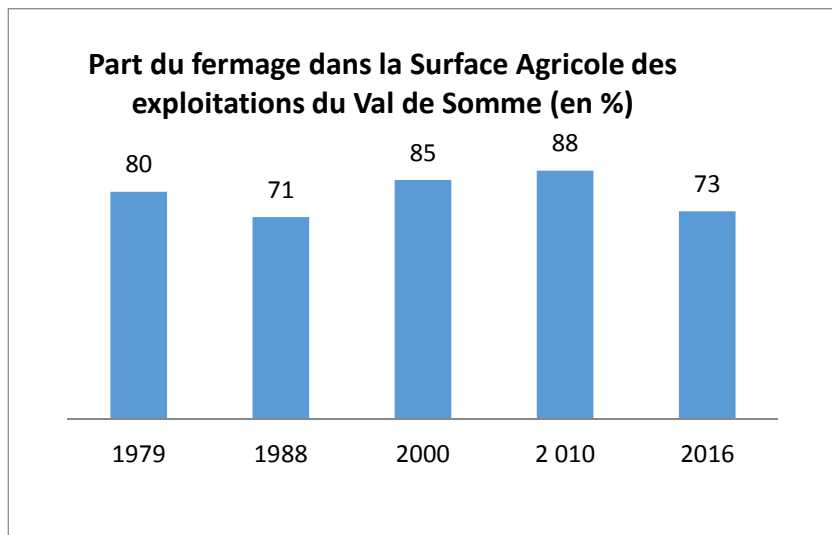
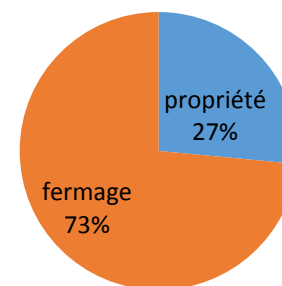


Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données

Type de surface	Définition	Valeur pour la CCVDS			
Surface de la CCVDS (source RGA)	Superficie totale de la communauté de communes	23 775 ha			
SAU CCVDS (source RGA)	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire même si les parcelles concernées sont en dehors du territoire. (Ces surfaces peuvent comprendre des jardins familiaux et des exploitations « non professionnelles » et ne prennent pas en compte les communes sans siège d'exploitation)	Année 1979	Année 1988	Année 2000	Année 2010
		17 029	16 893	16 115	17 530
SAU CCVDS (RPG 2013, SIG)	Surface calculée par logiciel de cartographie à partir des surfaces déclarées à la PAC en 2014 par les agriculteurs cultivant sur le territoire de la CCVDS	17 798 ha			
SAU issue de « l'enquête agricole PLUi CCVDS 2016/2017 »	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire. Les parcelles concernées peuvent être en dehors du territoire.	17 153 ha			

Graphique 3. Mode de faire valoir des surfaces agricoles des exploitants enquêtés

mode de faire valoir des surfaces agricoles des exploitants enquêtés



Source : Enquête agricole CCVDS 2016/2017

D. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs (carte 3)

Suite à « l'enquête agricole PLUi CCVDS 2016/2017 », le territoire regroupe :

- **148 sièges d'exploitations répartis sur 32 communes**, soit environ 5 exploitations par commune
- **745 bâtiments agricoles**, qui représentent une surface cumulée d'environ **34 ha**.

■ 148 sièges d'exploitation

■ 745 bâtiments agricoles

(Majoritairement destinés au stockage matériel)

Bovins à l'engrais : bovins engraisés pour la viande.

Elevage avicole : élevage de volaille

■ Des projets surtout orientés vers le stockage de production

■ Une volonté certaine des agriculteurs de diversifier leur exploitation (40 projets)

Sur le territoire de la communauté de communes du Val de Somme, la concentration des bâtiments agricoles dans les centres bourgs est encore une réalité. Il existe peu de fermes isolées (Louis Jean Luc à Fouilloy ; Earl des Peupliers à Vaire sous Corbie, Earl du Petit Saint Laurent à Ribemont sur Ancre)

Près du tiers du bâti agricole est consacré au stockage du matériel et 14% au stockage de production (essentiellement pommes de terre). Moins de **15 % du bâti agricole sert à l'élevage**. Quelques bâtiments ont été signalés comme pouvant changer de destination (gîtes, chambres d'hôtes, locatifs...). Plus de 18 % des bâtiments ont été identifiés comme dépendances (stockage de petits matériels, débarras, garages...) car leur taille n'est plus adaptée à l'activité agricole. Le changement de destination est envisagé pour certains (12 projets de transformation en locatif, 16 en gîtes, chambres d'hôtes, campus vert et 3 pour salles de séminaires et 14 pour la transformation en magasin) pour d'autres, la question de la fonctionnalité se pose.

Les exploitants agricoles rencontrés au cours du diagnostic ont de nombreux projets (**75% des exploitants ont au moins un projet**). En majorité, il s'agit des bâtiments de stockage : pour le matériel (19 projets) ou la production (70 projets : céréales, pommes de terre ...) mais aussi de 27 bâtiments d'élevage (projets dont 3 en lait et 7 en bovins « viande », 5 en élevage équin et 1 en élevage ovin, 1 canin, 1 cunicole). 40 projets de diversification ont été relevés (16 projets de gîtes, chambres d'hôtes, campus vert ; 3 salles de séminaires, 14 projets de vente directe en viande ((bovine (5), ovine (2), volaille (1)) et fruits et légumes (6).

Ce qu'il faut retenir...

Le territoire de la communauté de communes du Val de Somme présente des **conditions agro-pédologiques hétérogènes qui permettent le développement des céréales et oléo-protéagineux ainsi que sur les plateaux des cultures à haute valeur ajoutée (pommes de terre, betteraves)**. Les sols sont variables, limoneux à **argilo-calcaire (sols de plateaux et de pente)**. Les **cultures principales sont les céréales, Oléagineux et Protéagineux (63%)** avec 31% de surfaces en cultures industrielles. On dénombre **148 sièges d'exploitations**. La surface moyenne cultivée par exploitation est de **118 ha qui est relativement supérieure à la moyenne départementale (87 ha selon RGA 2010)**, Les exploitants agricoles bénéficient d'une **situation foncière stable. Plus de 25% des terres cultivées sont en faire valoir direct. Le bâti agricole est encore fortement regroupé dans les bourgs.**

Carte 3. Les sièges d'exploitation, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Diagnostic Agricole
Communauté de communes du Val de Somme

Carte du bâti agricole et ses aménagements et projets

Légende

Bati_agricole_recense

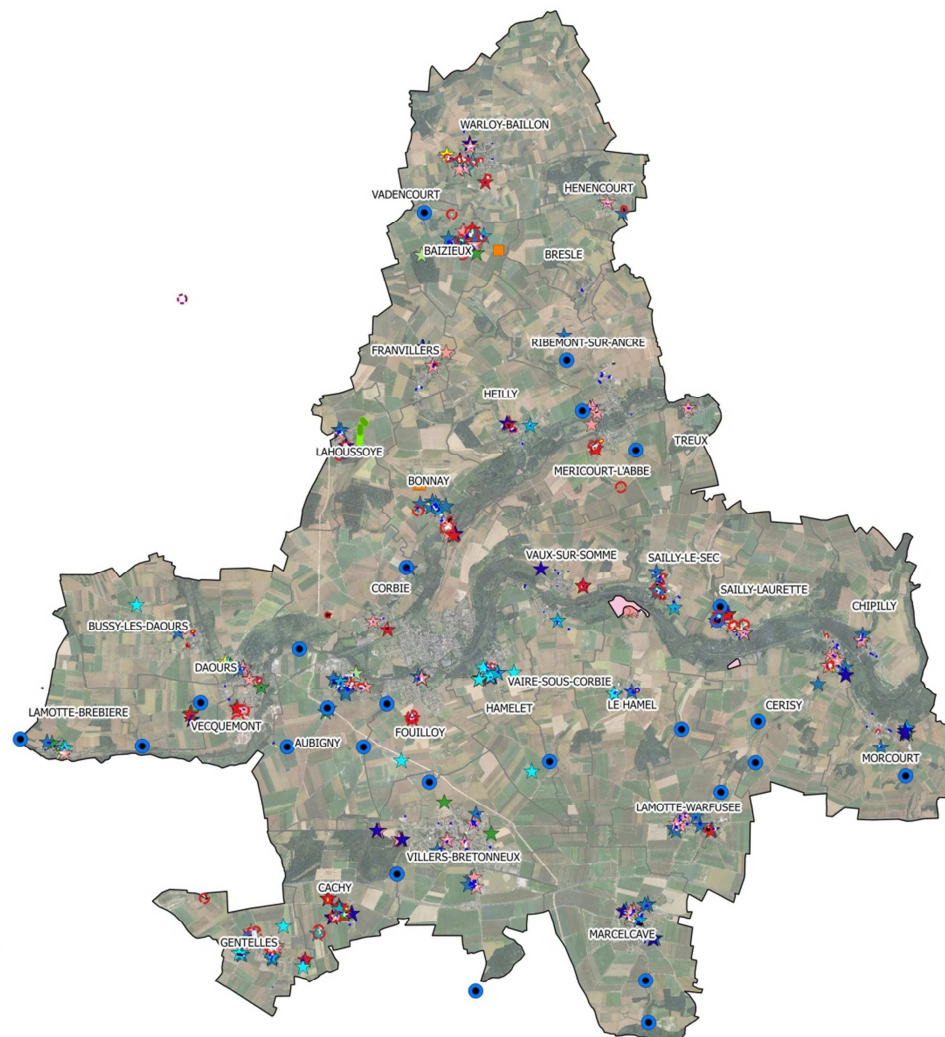
- ATELIER AVICOLE
- ATELIER CUNICOLE
- ATELIER BOVINS LAIT
- ATELIER BOVINS VIANDE
- ATELIER OVINS
- ATELIER PORCINS
- ATELIER EQUIN
- DIVERSIFICATION
- FOSSE FUMIERE
- SILO A MAIS
- STOCKAGE PAILLE FOIN
- HABITATION
- STOCKAGE MATERIEL
- STOCKAGE PRODUCTION
- DEPENDANCES
- perimetre de reciprocite du bati existant

Aménagements agricoles

- FORAGE
- MARE
- PLATEFORME STABILISEE
- HAIE

Projets_des_exploitants

- ★ ATELIER ELEVAGE
- ★ FOSSE FUMIERE
- ★ DIVERSIFICATION
- ★ STOCKAGE PAILLE FOIN
- ★ STOCKAGE PRODUCTION
- ★ STOCKAGE MATERIEL
- ★ FORAGE
- ★ HABITATION
- ★ DELOCALISATION CORPS DE FERME
- ★ AUTRES
- perimetre de reciprocite du bati en projet



Echelle : 0 2 4 km

Réalisation: Chambre d'agriculture de la Somme - Mars 2017.
Source: Carte réalisée à partir du RPG 2014 et de "l'enquête agricole PLUI CCVDS 2016/2017" par la Chambre d'agriculture.

2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ?

Préambule >

La Somme se positionne parmi les premiers départements pour de nombreuses productions. L'agriculture trouve sa force dans la diversité des productions et la performance de ses exploitations au service d'une filière agroalimentaire dynamique.

Constat et perspectives >

A. Le système d'exploitation (typologie des communes)

Les orientations technico-économiques dominantes² au sein de chaque commune montrent 3 grands types sur le territoire de la communauté de communes du Val de Somme (carte 4) :

- « Grandes cultures de type général » (28 communes),
- « Céréales et oléoprotéagineux » (2 communes),
- « Bovins viandes et autres herbivores » (2 communes).

Ces orientations soulignent autant l'importance des grandes cultures dans l'économie agricole du territoire et le poids de l'élevage dans l'économie agricole tend à disparaître. Ces productions sont majoritairement commercialisées auprès de coopératives agricoles, de négoce en filière longue (majoritairement CAPSEINE, ALTERNAE, et SANATERRA pour les céréales ; TEREOS, SAINT LOUIS SUCRE et CRISTAL UNION pour la betterave sucrière. Pour la pomme de terre de consommation, les agriculteurs se tournent davantage vers l'industrie (belge de plus en plus) et les pommes de terre féculé chez ROQUETTE à Vecquemont.

Cependant, les orientations révèlent le poids économique des productions par commune mais ne livrent pas une information complète sur la présence ou l'absence d'élevage. Il est donc possible de retrouver sur certaines communes des élevages laitiers, des élevages de bovins à l'engrais, des élevages de porcs, des élevages avicoles, cunicoles (commune de Saily Laurette...) qui cependant ne représentent pas un poids économique suffisant pour apparaître dans la typologie de la commune. Il est pourtant important de les prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

² OTEX, RGA 2010

Carte 4. Orientations technico-économique des communes



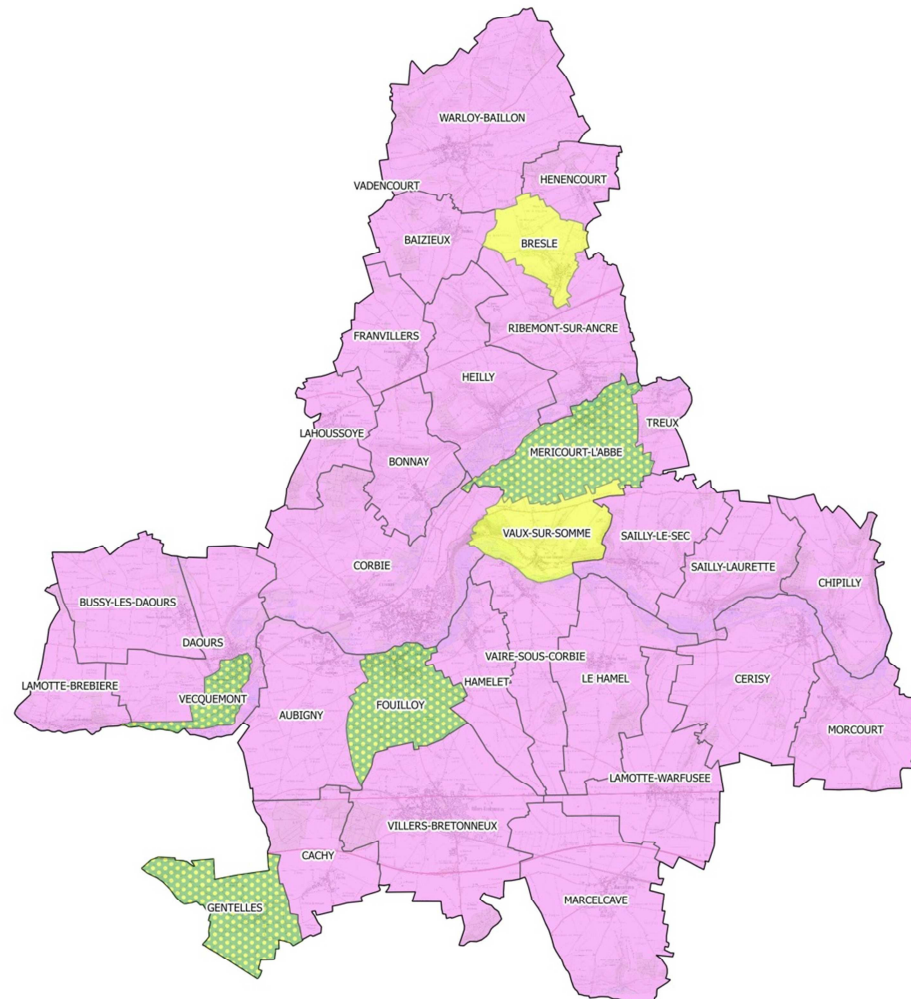
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Diagnostic Agricole Communauté de communes du Val de Somme

Carte des Orientations technico-économiques dominantes par communes

Légende

Orientations technico-économiques des exploitations

- Céréales et oléoprotéagineux (COP)
- Cultures générales (autres grandes cultures)
- Polyculture et polyélevage



Echelle : 0 2 4 km

Réalisation: Chambre d'agriculture de la Somme - Mars 2017.
Source: Carte réalisée à partir du RPG 2014 et de "l'enquête agricole PLUI CCVDS 2016/2017" par la Chambre d'agriculture.

B. Un territoire orienté économiquement vers les grandes cultures

La communauté de communes du Val de Somme est un territoire de grandes cultures où moins de 1/3 des exploitations ont un atelier d'élevage. Les surfaces fourragères et notamment les superficies toujours en herbe sont sous-représentées (3%) par rapport à la moyenne départementale (9,3%).

○ Un système céréalier et oléagineux avec pommes de terre et betteraves sucrières

Les surfaces emblavées en **céréales et oléo-protéagineux** sont dominantes puisqu'elles représentent plus de 63% de la SAU, ce qui est pourtant inférieur à la moyenne départementale qui est de 73%. Ces cultures alimentent l'industrie d'agrofourmiture (semences, coopératives céréalières principalement...). Des points de collecte de céréales et de transfert sont positionnés à proximité immédiate des bourgs (CAPSEINE, ALTERNAE, SANATERRA principalement : Daours, Marcelcave ; Chipilly, Hénencourt...) Des dépôts génèrent du trafic de marchandises au moment de la récolte et du transfert des denrées, mais également des périmètres de protection au niveau du bâti. Ces périmètres sont fonction du type de stockage : engrais, céréales, azote liquide...³.

Les **betteraves sucrières** représentent 14 % des surfaces cultivées (9% pour le département de la Somme). Elles sont stockées à la récolte en « bout de champ » à l'automne pour être acheminées en sucrerie au plus tard début janvier. Cette production est acheminée vers les sucreries : la coopérative sucrière « TEREOS » à BOIRY (Pas de Calais), Cristal Union à Sainte Emilie (80), et à Saint Louis à Roye) selon la situation géographique des exploitations. Le principal problème posé par cette culture aujourd'hui est le stockage en bout de champs qui doit permettre un accès sécurisé pour les camions, en dehors des routes départementales, et stabilisé. L'enlèvement ayant lieu en parallèle de la **récolte**, les chemins ruraux d'exploitation ne garantissent pas un accès facile en raison des conditions climatiques aléatoires.

Les **fourrages** représentent 2% de la sole cultivée. Les **prairies** ont fortement diminué puisque leur surface est passée de **1 987 ha** en 1979 à **732 ha** en 2010 : soit une perte des **2/3 des surfaces en prairies** (graphique 4), alors que pour le département de la Somme la diminution a été de 43%. Ces prairies sont localisées aujourd'hui en fond de vallée (en zones humides) ou sur les coteaux calcaires et dans les villages (en centre bourg ou à proximité immédiate). Cette évolution est à rapprocher de la diminution du nombre d'élevages bovins qui est passé de **243 élevages en 1979 à 46 en 2010** avec un **effectif** total moyen par exploitation qui a **peu évolué** entre 1979 et 2010 passant de 34 bovins en moyenne par exploitation à 47 en 2010. La diminution du nombre d'élevages et donc des surfaces en prairie a profité aux cultures céréalières et oléagineuses (surtout le colza qui a pratiquement quadruplé entre 2000 et 2010) et aux cultures industrielles telles que la betterave et les pommes de terre.

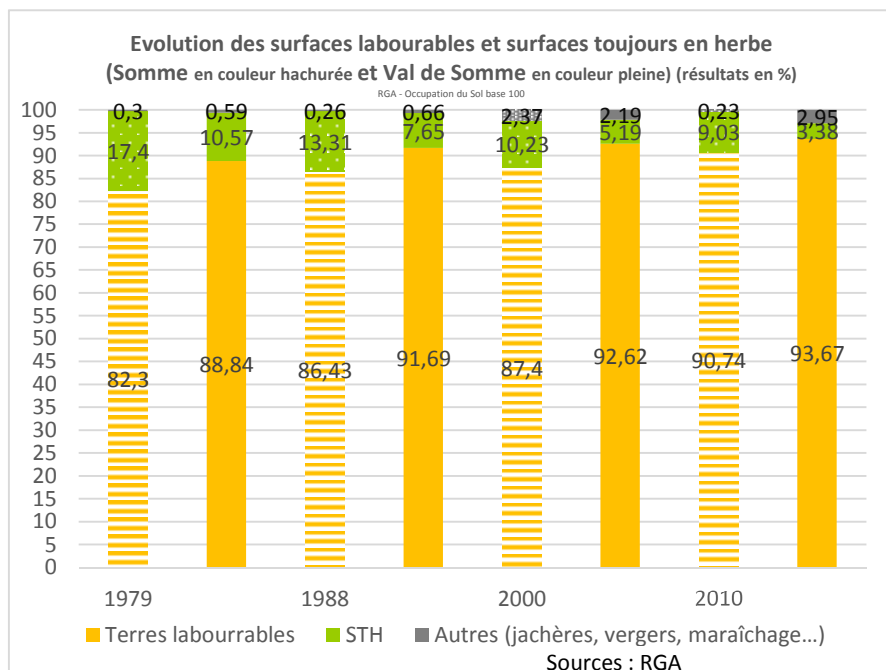
³ Les périmètres liés au stockage de céréales sont fonction des capacités de stockage des silos, du type d'installations et de leur hauteur. La distance réglementaire varie de 1 fois à 1 fois et demie la hauteur des installations selon le volume stocké avec un minimum de 10 à 25 m selon qu'il s'agit d'un stockage à plat ou en cellules.

■ **63% de céréales, oléo-protéagineux**

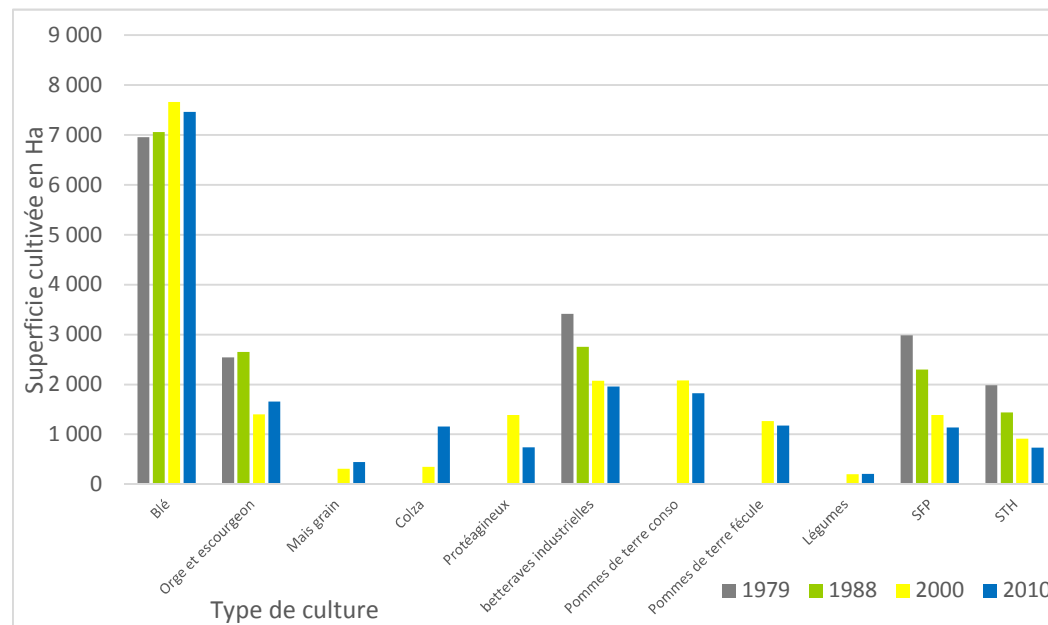
■ **30% de la SAU en cultures à haute valeur ajoutée**

■ **2/3 des surfaces en prairies ont disparu en 30 ans**

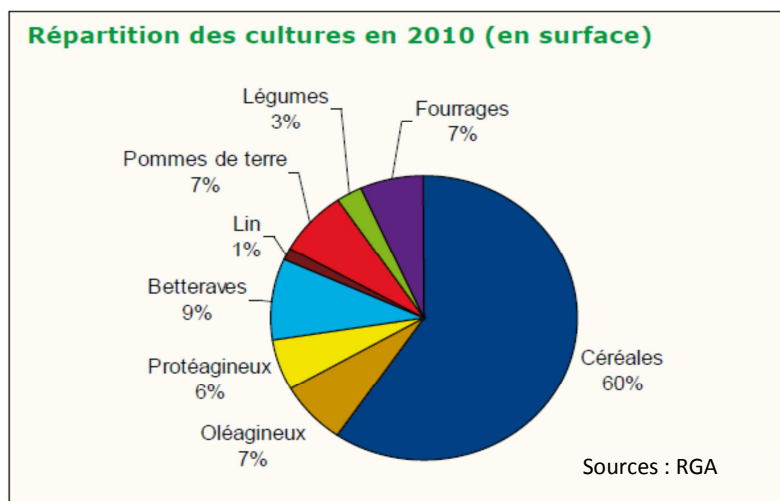
Graphique 4. Evolution des surfaces labourables et des prairies (Somme et CCVDS)



Graphique 5. Evolution des cultures du Val de Somme (1979 et 2010) (de nombreuses données non communiquées)

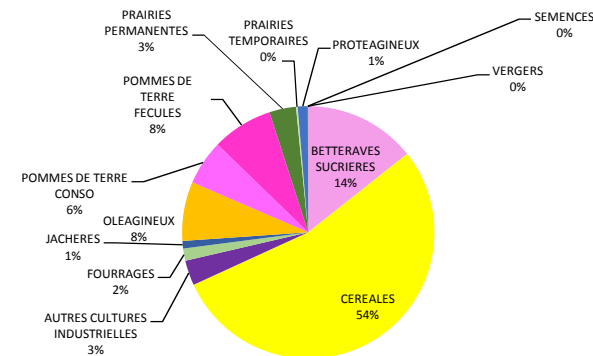


Graphique 6. Assolement moyen de la ferme Somme en 2010



Graphique 7. Assolement moyen des exploitations enquêtées

Assolement moyen sur le Val de Somme



Source : Enquête agricole « PLUi CCVDS » 2016/2017

■ Près de 1 exploitation sur 3 a un élevage

Vaches allaitantes : vaches utilisées pour l'allaitement du veau sous la mère

■ Elevage bovin dominant ↪ 34 élevages bovins sur 43 élevages

■ 6 élevages ovins

■ 7 élevages équin

■ 6 élevages avicoles

■ 1 élevage cunicole

- Le territoire de la communauté de communes du Val de Somme : un territoire de grandes cultures : l'élevage y est de moins en moins présent.

30% des exploitations ont un élevage sur le territoire de la communauté de communes du Val de Somme contre 53% pour le département de la Somme. Il s'agit majoritairement d'élevages bovins (34 élevages bovins sur 43 éleveurs) et plus particulièrement élevages viande (26 producteurs). L'atelier élevage dans les exploitations est de taille modeste puisque près des deux tiers d'entre eux relèvent du régime sanitaire départemental.

L'élevage bovin plutôt orienté viande de taille modeste

Aujourd'hui, le territoire compte **34 élevages bovins enquêtés**. Les élevages présents sur le territoire sont plutôt de taille moyenne. Les troupeaux des exploitations laitières se composent de 52 vaches laitières tous niveaux de production contre 61 pour le département de la Somme. Les troupeaux allaitants sont sensiblement équivalents (31) à la moyenne départementale (32). En effet la présence de troupeaux allaitants s'explique par son adaptation aux conditions de pâturage en zones humides (Vallée de la Somme et ses affluents) mais aussi aux nombreuses vallées sèches. L'engraissement y est également développé (11 élevage). De plus en plus, l'élevage laitier cède sa place à l'élevage allaitant dans ce contexte de crise laitière.

Le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par un peu plus de 7 entre 1979 et 2010 alors que pour la Somme, le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par 2. Parallèlement le Cheptel par exploitation a été multiplié par 2 pour le territoire. C'est une véritable hémorragie de l'élevage dans ce territoire au profit des grandes cultures. Ce qui entraîné une disparition conséquente des prairies (passant de 1987 ha en 1979 à 732 ha en 2010 : soit une perte des 2/3 des surfaces en prairies).

Des catégories d'élevages marginales relativement diversifiées : ovins, avicoles, équin, cunicole

L'activité équestre est particulièrement développée en vallée avec 7 élevages équin recensés (enquêtes agricoles Plui CCVDS 2016/2017) **de taille moyenne (20 têtes/exploitation en moyenne selon les enquêtes agricoles PLUi CCVDS 2016/2017)** dont 2 centres équestres et certains pratiquent la pension de chevaux.

L'activité ovine est relativement présente : **6 exploitations** recensées ont une activité ovine qui compte en moyenne 70 têtes par exploitations.

L'élevage porcin a disparu du territoire **entre 1979 (32 élevages) et 2010 (0 élevage porcin selon RGA)**

Sur 145 exploitations rencontrées en 2016/2017, **6 élevages avicoles subsistent (Vecquemont, Gentelles...)** contre **254 en 1979 (RGA)**.

On dénombre **aujourd'hui 1 seul élevage de lapins**.

Carte 5. Exemples de bâtiments agricoles et de périmètres de réciprocité

Tableau 2. Evolution des effectifs moyens par élevage dans le territoire CCVDS (en bleu) et dans la Somme (noir)

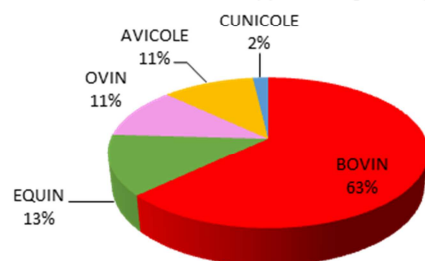
Evolution du cheptel moyen par exploitation

	1979		1988		2000		2010	
Total Bovins	34	42	37	49	31	75	47	99
Total Volailles	484	256	636	290	1140	122	1377	NC?
Total Porc	110	51	173	98	0	246	0	648
Total Ovin	26	38	26	32	31	44	76	81

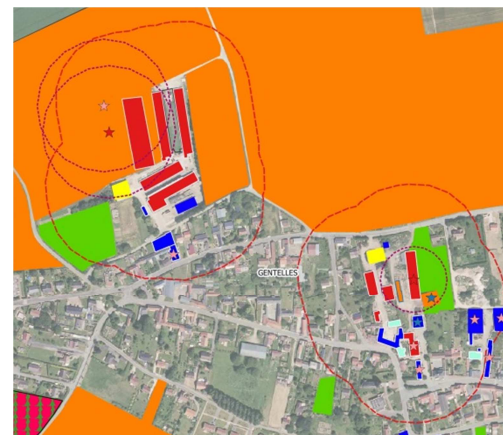
Source : RGA 1979-1988-2000-2010

Graphique 8. Répartition selon le type d'élevage dans le Val de Somme

Un élevage peu important dominé par l'élevage bovin sur le Val de Somme privilégiant les élevages en viande (3/4 des élevages bovins)



Sources : Enquête agricole « PLUi CCVDS » 2016/2017



Extrait de la carte du bâti agricole sur la commune de Gentelles



Projets_des_exploitants



Extrait de la carte du bâti agricole sur la commune de Cachy

Les périmètres de réciprocité liés à l'activité d'élevage représentent, d'après les bâtiments recensés, **168 ha** (Et environ 60 ha en projet).

La règle de réciprocité : La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a institué une règle de réciprocité qui impose le respect de la réglementation des distances d'éloignement non seulement aux exploitations agricoles mais aussi à tout propriétaire qui souhaite construire pour un usage d'habitation ou professionnel à proximité d'une exploitation agricole lors de sa demande de permis de construire. Ainsi, en fonction de l'activité agricole et notamment du classement des élevages (Règlement Sanitaire départemental ou Installation Classée Pour l'Environnement) **des périmètres de réciprocité** inconstructibles sont applicables : 30, 50, 100 et jusque 500 m. Il s'agit de distances types, pour lesquelles des dérogations sont possibles **au cas par cas**.

C. Les stratégies d'activités ou activités marginales (carte 6)

- **12 exploitations ont une activité de diversification**
- **23% des exploitants ont une double activité**

- **L'horticulture et le maraichage: une activité en développement**

L'activité maraîchère est peu développée sur le secteur puisque 2 exploitations ont développé cette activité (maraichage bio et fruits rouges). Elles commercialisent essentiellement en vente directe sur leur exploitation. Six exploitations envisagent de développer le maraichage et faire de la vente directe ou en circuits courts.

- **Une diversification assez peu tournée vers l'hébergement touristique mais une volonté de le développer**

13 exploitants, soit 8% des exploitants, ont développé une activité de diversification sur leur exploitation (de type vente directe, accueil à la ferme, **centres équestres ou pension de chevaux**, ou reconversion de bâtiments agricoles en logements locatifs).⁴

Pour certains il s'agit de leur activité principale, notamment SNC la ferme des Tilleuls à Gentelles (vente directe de légumes bio) ; Grébert Brigitte à Bonnay et Les Ecuries d'Aubigny avec l'activité de centre équestre. Pour d'autres il s'agit de valoriser le bâti qui n'est plus fonctionnel pour l'activité agricole, notamment par la location de salle pour des séminaires/mariages, gîtes et chambres d'hôtes, ou encore pension pour chevaux (Heilly, Corbie...).

Concernant la valorisation de la production, **5 agriculteurs ont déclaré réaliser de la vente directe** soit de légumes, viande, fruits rouges.

- **La pluriactivité pour conforter la viabilité de l'exploitation**

La pluriactivité concerne 40 exploitants (23% des exploitations). Les personnes rencontrées exercent principalement des activités para-agricoles. Certains réalisent de la prestation de services pour d'autres agriculteurs au sein de structures à part entière (entreprises de travaux agricoles) ; d'autres sont salariés dans d'autres exploitations agricoles, coopératives agricoles (notamment ROQUETTE) et enfin d'autres ont une activité différente de l'agriculture (professeurs, commercial...).

Les motifs sont variables : **maintien du patrimoine familial**, superficie trop faible pour en vivre, simplification des cultures,...

Ce qu'il faut retenir...

La polyculture tant sur les exploitations qu'en terme de revenu domine sur le territoire. Les cultures sous contrat (betteraves, pommes de terre, légumes...) occupent une place non négligeable dans l'assolement par rapport aux productions de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. L'activité d'élevage, et parallèlement les surfaces fourragères, ont fortement diminué dans ce territoire avec une dominance de l'élevage bovin viande. La diversification agricole est relativement peu présente sur le territoire et semble vouloir se développer dans les années à venir en se tournant davantage sur l'accueil à la Ferme mais aussi la vente directe (viande principalement). Soulignons également que la double activité sur les exploitations est particulièrement présente sur le territoire avec 23% des exploitants agricoles concernés. La volonté de développer la diversification et la présence non négligeable de la double activité chez les exploitants du territoire signifient probablement un besoin de complément de revenu sur les exploitations

⁴ L'activité de diversification représente 10% des exploitants agricole de Picardie, Agreste – recensement agricole 2010

Carte 6. Localisation de la diversification agricole

La diversification :

13 exploitations

Dont:

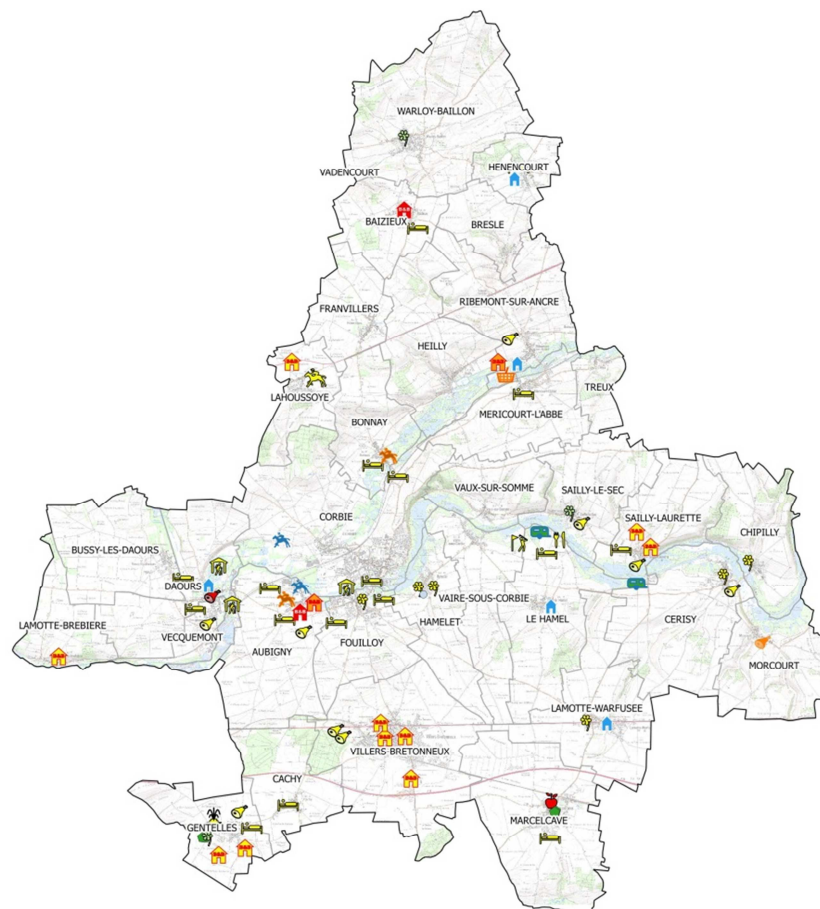
- **6 exploitations** réalisant de la vente directe,
- **4 exploitations avec « Accueil à la ferme »** (dont 2 chambres d'hôtes ; 2 salles de réception)
- **2 campings**
- **1 Prestation : entretien de bordures et chemins sur la com de com**

Projets de diversification :

30 exploitations

dont :

- 1 méthanisation,
- 16 gîtes
- 1 campus vert
- 12 transformation de dépendances en locatif
- 3 salles pour séminaire
- 14 vente directe (viande, légumes)



Légende

Diversification existante

- 🛒 VENTE DIRECTE : PRODUITS REGIONNAUX
- 🍎 VENTE DIRECTE : FRUITS ROUGES
- 🌿 VENTE DIRECTE LEGUMES
- 🐄 VENTE DIRECTE : VIANDE BOVINE
- 🐓 VENTE DIRECTE : VIANDE VOLAILLE
- 🏠 SERRES
- 🏠 SALLE DE RECEPTION
- 🏠 CHAMBRE D'HOTES
- 🏠 CAMPING
- 🏠 LOCATIF
- 🐎 CENTRE EQUESTRE
- 🐎 PENSION DE CHEVAUX

Projets de diversification

- 🏠 SALLE DE RECEPTION
- 🏠 HEBERGEMENT
- 🍽️ RESTAURATION
- 🏠 LOCATIF
- 🌱 METHANISATION
- ☀️ PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
- 🐎 PENSION DE CHEVAUX
- 🏌️ TERRAIN DE GOLF
- 🌿 VENTE DIRECTE : LEGUMES
- 🐄 VENTE DIRECTE : VIANDE BOVINE
- 🐓 VENTE DIRECTE : VIANDE OVINE
- 🐓 VENTE DIRECTE : VOLAILLE

D'ici 5 ans, 8 exploitations envisage de développer une activité d'accueil à la ferme (gîtes, chambres d'hôtes, salle de réception ou séminaires, campus vert) et 9 exploitations envisagent de développer la vente directe (viande (6 exploitations) ; légumes (3 exploitations)). Soit 17 projets pourraient voir le jour dans un avenir proche.

La **diversification agricole** actuelle peut revêtir différentes formes et ne se limite pas à l'ajout d'un atelier de production. En effet, elle peut couvrir un autre domaine qui est celui des services à la population. Il s'agit de la combinaison de l'activité agricole et de prestations diverses envers la population locale ou touristique. Ainsi, la mise en place d'un gîte rural, de chambres et tables d'hôtes, d'un locatif à l'année pour les étudiants ou encore l'accueil pédagogique sur l'exploitation sont considérés comme de la diversification pour l'agriculteur. Il s'agit d'un revenu complémentaire lié à l'exploitation agricole. Ainsi, apparaissent trois « catégories » : les activités offrant des prestations de loisir ou d'accueil (offre d'hébergement, de restauration, d'activités...), les activités liées directement à la production avec transformation et vente en circuits courts, et les activités de services (ayant trait à l'accueil du public, à l'animation du territoire, à l'environnement, à l'accueil pédagogique...).

Préambule >

Constat et perspectives >

- 1 exploitation sur 2 a disparu en 30 ans

- La Surface moyenne des exploitations a doublé en 30 ans

- 51% des structures sous forme individuelle

Structure unipersonnelle : avec un seul associé

3. Quelles sont les caractéristiques des structures agricoles ?

Selon un constat national, les structures agricoles ont beaucoup évolué : le nombre d'exploitations et l'emploi direct diminuent, la tranche d'âge des 45-55 ans prédomine, les formes sociétaires se développent et des structures de commercialisation sont créées.

A. Des exploitations qui s'agrandissent

Le territoire de la communauté de communes du Val de Somme enregistre une diminution des exploitations entre 1979 et 2010, de 419 à 202, soit une diminution de 50%. Cette baisse est relativement similaire à celle du département de la Somme. Cependant, durant cette même période la surface moyenne a presque doublé pour passer de 40 ha (RGA 1979) en moyenne à 87 ha en 2010 (RGA 2010) et 118 ha en 2016 (Enquêtes agricoles CCVDS 2016/2017) sur le territoire du Val de Somme.

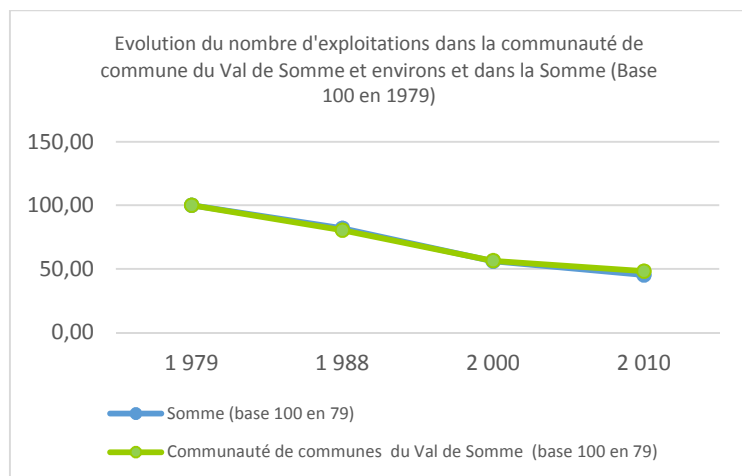
« L'enquête agricole PLUi CCVDS 2016/2017 » a révélé 148 entités dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Par contre, 375 exploitants ou structures, du territoire et extérieurs cultivent sur le territoire du Val de Somme (RPG 2014).

B. Des structures familiales

Selon « L'enquête agricole PLUi CCVDS 2016/2017 » **51% des exploitations sont sous forme individuelle** et 49 % en société dont **32% d'EARL**, 6% en GAEC, **8% SCEA** et autres sociétés 3%.

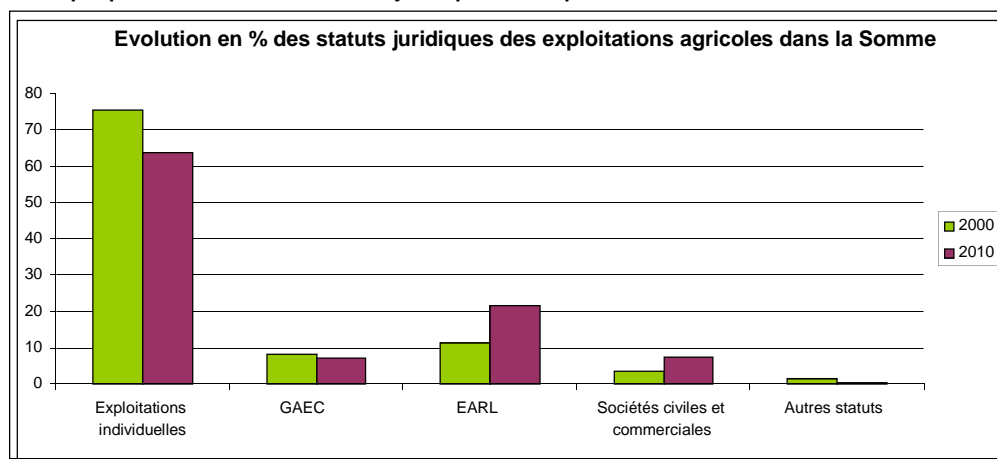
Sur le département de la Somme, en 2010, les exploitations individuelles représentent 63,8% des exploitations agricoles contre 75,5% en 2000. Les sociétés agricoles représentent 36,2% en 2010 contre 24,5% en 2000. Le glissement sensible des exploitations individuelles vers les EARL ou les sociétés civiles et commerciales est une mutation avant tout d'ordre juridique et fiscal car six sociétés sur dix sont unipersonnelles, c'est-à-dire que seul l'exploitant agricole gère la société (graphique 11).

Graphique 9. Evolution du nombre d'exploitations dans la Somme et dans le Val de Somme



Source RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphique 10. Evolution des statuts juridiques des exploitations



Sources : RGA 2000 et 2010

Statut de l'Exploitation individuelle (nom propre) : Ces structures ont des formalités simplifiées. Il n'y a pas de publication légale des comptes. Les impôts sont payés sur le revenu des personnes physiques. Les responsabilités sont indéfinies sur les biens professionnels et sur les biens propres. Il s'agit du statut le plus simple à obtenir et à pratiquer.

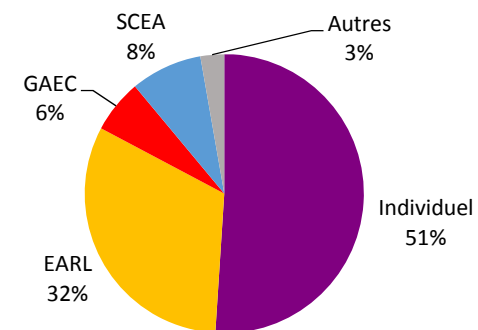
Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) est réservé aux exploitants uniquement à part entière, **n'admet pas d'associés non exploitants**, peut être constitué entre deux époux.

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) peut être créée avec **un seul associé** exploitant, admet les associés non exploitants (apporteur de capitaux). **La seule obligation est que les associés exploitants détiennent plus de 50% du capital.**

Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) admet toute personne physique, morale, majeure ou mineure, peut-être constitué entre époux, **n'oblige pas les associés à être exploitants**, doit être constituée au moins de deux personnes.

Société à responsabilité limitée (SARL) est une société commerciale dont la responsabilité est limitée aux apports de capital.

Répartition des exploitations en fonction des statuts dans le Val de Somme



Enquête agricole PLUi CCVDS 2016/2017

- **Âge moyen : 49 ans**
- **Près de 1 exploitation sur 2 changera de main d'ici 10 ans.**
- **Une proportion de jeunes sur les exploitation notoire (près du 1/4 des exploitants a moins de 40 ans)**

C. Des chefs d'exploitations relativement âgés malgré une proportion notoire des jeunes installés (23%)

Selon « l'enquête agricole PLUi CCVDS 2016/2017 », la **moyenne d'âge des exploitants atteint 49,3 ans** (cela ne prend pas en compte les associés non exploitants des structures de type EARL, SCEA, SARL). Les moins de 40 ans représentent 23% des chefs d'exploitations, les 40-50 ans représentent 28%. **Les 50-60 ans représentent 35% des chefs d'exploitations. Les plus de 60 ans représentent 13%.**

Au sein de ces structures, **on peut présumer d'un renouvellement de génération d'ici 10 ans pour près d'1 exploitation sur 2 (48%)** (seuls 8% ne connaissent pas leur successeur donc la majorité des exploitants ont un successeurs).

En 2010, la Somme compte 6 815 chefs d'exploitations et co-exploitants. 61% d'entre eux ont entre 40 et 60 ans. La part des moins de 40 ans (17%) reste faible. Les plus de 60 ans représentent 22%. L'âge moyen des exploitants s'élève à 51 ans.

Le territoire du Val de Somme présente une population agricole dans la moyenne d'âge départementale avec une proportion notoire de jeunes installés (23% ont moins de 40 ans)

D. L'agriculture, un vecteur d'emploi (carte 7)

En 2010, le territoire comptabilisait **249 Unités de Travail Annuel** en Agriculture (UTA)⁵. En 10 ans la part des UTA a diminué : les UTA familiales de 30% et les UTA salariées de 35%.

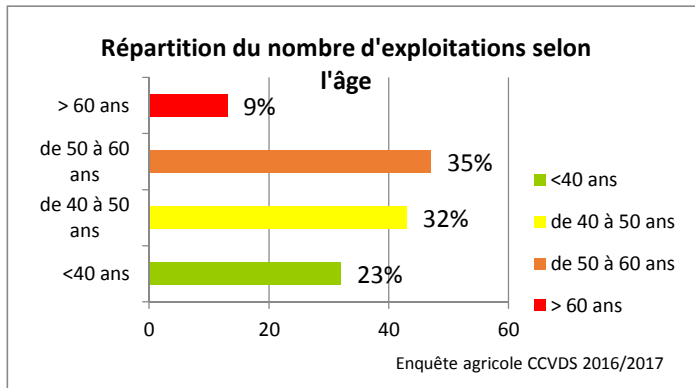
Il est admis qu'une exploitation agricole génère entre 5 et 8 emplois dans le para-agricole, le transport de marchandises, les industries de l'agrofourniture ou alimentaires, vétérinaires

Cette évolution peut être imputée à la **modernisation, à la baisse du nombre des exploitations et au développement de la pluriactivité** (l'agriculteur est reconnu à titre secondaire sur son exploitation).

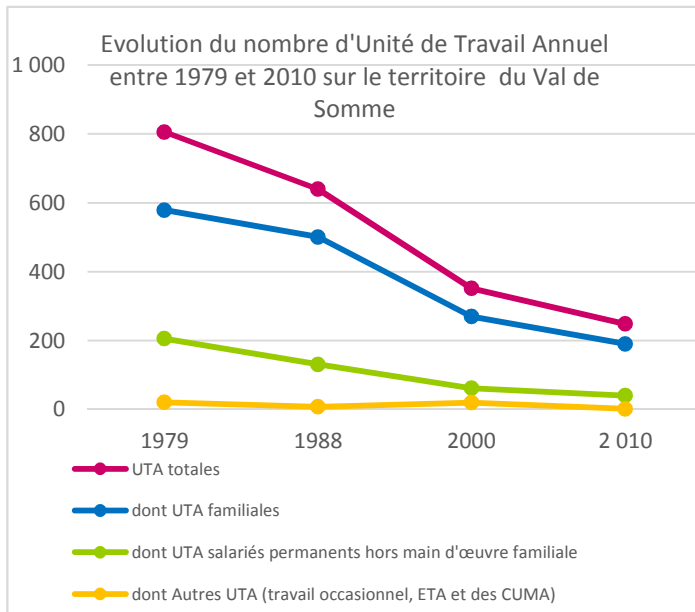
Dans la Somme, 11 260 actifs agricoles permanents travaillent dans les exploitations agricoles en 2010, représentant 8 550 UTA. En 2010, la main d'œuvre familiale assure 68 % du travail. L'emploi agricole a baissé de 23 % en 10 ans mais le nombre « d'UTA salarié » se stabilise.

⁵ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail. L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Graphique 12. Age des exploitants et co-exploitants enquêtés



Source RGA 1979, 1988, 2000 et 2010



Carte 7. Panorama des entreprises agro-alimentaires de la Somme



Une exploitation agricole génère 5 emplois et plus particulièrement une exploitation d'élevage génère 8 emplois⁶ dans le para-agricole, le transport de marchandises, les industries de l'agrofourme ou alimentaires, vétérinaires...

⁶ APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr/grands-contextes/cles-de-lagriculture/ce-qui-faut-savoir/>)

E. Des exploitations fondées sur des reprises familiales

90 % à 95 % des exploitations rencontrées se sont constituées à partir d'une reprise familiale.

« L'enquête agricole PLUi CCVDS 2016/2017 » a révélé que dans 95 % des exploitations rencontrées le travail est assuré par le chef d'exploitation, son conjoint ou de la main d'œuvre familiale. La main d'œuvre familiale est difficilement quantifiable. En effet, le chef d'exploitation peut recevoir de l'aide ponctuelle de ses parents retraités, de l'aide régulière ou épisodique du conjoint bien que travaillant à l'extérieur ou encore une aide saisonnière des enfants. Les enfants qui reviennent travailler sur l'exploitation familiale en attendant la retraite des parents, sont soit cogérants d'une société soit salariés.

Au cours de l'enquête agricole les exploitations rencontrées ont été classées en 3 catégories (graphique 13) : en développement, en rythme de croisière et en cessation prochaine d'activité. Ces catégories ne sont pas forcément liées à l'âge des exploitants agricoles. En effet, il s'agit plus de stratégie d'entreprise. Par exemple, une société ayant un gérant de 60 ans et l'autre de moins de 40 ans, aura une stratégie différente d'une exploitation individuelle sans successeur connu. Ainsi, **60% des exploitations se disent en développement, 25% en rythme de croisière et 15 % en attente de cessation**. Sur les 15 % en cessation d'activité prochaine, 5% n'ont pas de repreneur connu.

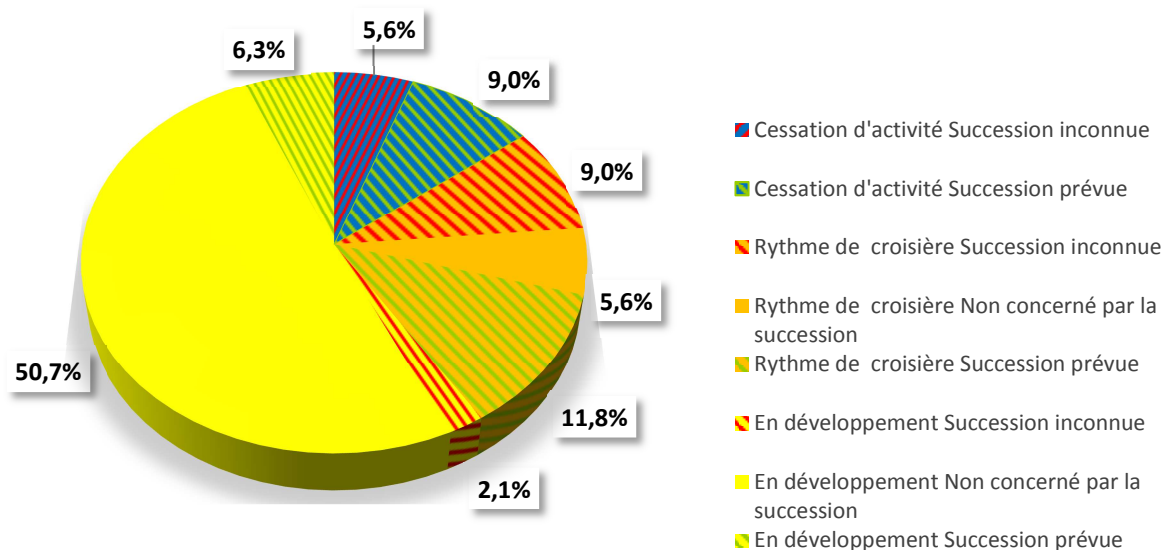
■ 60 % des exploitations en développement

■ 15% en attente de succession

Ce qu'il faut retenir ...

Le nombre d'exploitations sur le territoire de la communauté de communes du Somme a **diminué de 45%** entre 1988 et 2010. **375** entreprises agricoles cultivent le territoire, 148 **entités** juridiques y ayant leur siège d'exploitation. **Les structures individuelles, à 51% du total, sont bien représentées sur le territoire**. L'âge moyen des exploitants et co-exploitants est de 49 ans. D'ici 10 ans, **1 exploitation sur 2 devrait présenter un renouvellement de génération**. 15% des exploitations sont en phase de cessation d'activité, dont 3% n'ont pas de repreneur connu.

Graphique 13. Vision des exploitants agricoles sur l'état d'évolution de leur exploitation et de leur succession



Sources : Enquête agricole « PLUi CCVDS » 2016/2017

Coût d'une installation moyenne (dans le cadre des demandes d'aide à l'installation) :

Le coût d'une installation est très aléatoire ; **en 5 ans il a quasiment doublé (46%)**. En 2010, le coût global moyen d'installation est de 363 800 euros. Il a fortement progressé ces dernières années (195 000 € en 2006, 260 000 € en 2009). Ce coût dépend de plusieurs facteurs :

- cadre familial ou non
- situation géographique
- installations
- des droits à produire...

En 2012, sur 40 installations dans la Somme, la moyenne était la suivante : polyculture-élevage laitier 4 013 €/ha, polyculture-élevage allaitant 2 660 €/ha, Polyculture 3 137 €/ha et Polyculture-diversification 4 206 €/ha.

Source : Service installation de la Chambre d'Agriculture de la Somme, ORIAGRI. Installations réalisées dans le cadre d'aides.

La « ferme du Val de Somme »

Une activité économique dynamisée par l'activité d'élevage et une volonté de se diversifier dans l'accueil à la ferme

- Des exploitations de plus en plus importantes avec des structures qui restent familiales
- Une population relativement vieillissante malgré une importance des moins de 40 ans (1/4 exploitations) ; 1 exploitation sur 2 verra un renouvellement générationnel ou un regroupement d'ici 10 ans
- Des formes individuelles encore bien présentes (51%)
- Une activité d'élevage en voie de disparition sur le territoire qui trouve des difficultés à se maintenir dans les années à venir.
Une activité économique pourvoyeuse d'emplois indirects (1 exploitation de grandes cultures crée en moyenne 5 emplois induits)
- L'activité de diversification qui est relativement peu présente mais qui pourrait se développer notamment dans l'accueil et la vente à la ferme.
- Les exploitants privilégient la pluriactivité (23%) comme source complémentaire de revenu.
- Il est fortement improbable que des terres soient abandonnées ou délaissées à l'avenir exceptées pour les prairies en zones humides en cas d'arrêt de l'élevage.

Un territoire structurellement tourné vers les filières longues (de commercialisation)

- 74% du territoire a une vocation agricole avec une prédominance des grandes cultures céréalières
- Des infrastructures de collecte de marchandises sur le territoire du Val de Somme ou à proximité, et une proximité d'agro-industries fortes (coopérative agricole céréalière, pommes de terre, betteraves...).

Des bâtiments agricoles encore fortement imbriqués dans les centres bourg et une agriculture dynamique

- Une exploitation sur trois possède un élevage
- 168 ha de surfaces en périmètre de réciprocité lié à l'activité d'élevage.
- 108 exploitants ont des projets : bâtiments de stockage, extension de bâtiments d'élevage, diversification (40 projets)...
- Une volonté de transformer des dépendances en gîtes, chambres d'hôtes, ou en locatif

Des enjeux liés à la consommation de foncier agricole

- L'urbanisation de terres agricoles est synonyme d'une perte définitive de valeur agronomique, ce qui peut parfois remettre en cause la viabilité économique de l'exploitation selon les emprises occasionnées.
- Des exploitations délocalisées dans les années 70-80, maintenant rejointes par l'urbanisation

Des enjeux liés à l'évolution de l'activité agricole et au territoire

- Les évolutions des pratiques agricoles (stockage de production, extension de bâtiment d'élevage, engins agricoles de plus en plus imposants...) rendent les anciens bâtiments obsolètes et trop coûteux en entretien par rapport à l'utilisation qui en est faite. Des projets de transformations de dépendances agricoles en logements locatifs génèrent des modifications qu'il faut accompagner.
- Le développement de nouvelles filières, notamment les circuits courts ou l'accueil à la ferme, génère des modifications du bâti qu'il faut pouvoir accompagner.

Des enjeux liés à la forte imbrication des corps de ferme dans les centres bourgs

La présence des corps de ferme en centre bourg correspond à une dimension historique, culturelle et patrimoniale de l'agriculture.

- Les périmètres de réciprocité peuvent limiter la constructibilité de certaines dents creuses au sein des villages ou limiter l'extension des installations d'élevage au sein des bourgs.
- La proximité entre les habitations et les élevages peut générer des conflits de voisinage liés aux bruits, aux odeurs,....
- L'agriculture évolue, les matériels utilisés évoluent et deviennent de plus en plus imposants mais aussi la société évolue et le parc de véhicules par ménage s'accroît : comment faciliter la circulation des engins agricoles tout en gérant le besoin de stationnement de la population.

Des clefs pour le projet

Eléments de réflexion pour construire le diagnostic et le PADD

Des problématiques à considérer

➤ **Concilier développement économique et développement résidentiel**

- Pérenniser et permettre le développement des activités agricoles existantes
- Répartir au mieux le développement résidentiel

➤ **Anticiper la cohabitation entre agriculteurs et néo-ruraux**

- Faciliter le quotidien de chacun afin d'éviter les conflits d'usages et permettre une pratique rentable et raisonnée de l'activité agricole.
- Prendre en compte le développement du locatif dans des bâtisses existantes où les emplacements de parking ne sont pas prévus
- Prévoir un écran entre l'activité agricole et les nouvelles constructions à charge du constructeur

➤ **La circulation un sujet qui peut exacerber les conflits d'usage**

- Eviter la détérioration du mobilier urbain (lorsqu'il n'est pas adapté)
- Eviter les détours pour les exploitants agricoles
- Permettre la cohabitation aux heures de pointe

Les questions soulevées

- Quelles extensions possibles pour les élevages en centre bourg ou à proximité immédiate ?
- Comment favoriser le dialogue entre la profession agricole et les habitants ?
- Comment prendre en compte les circulations agricoles en toute sécurité ?

REGARDS D'ACTEURS

Des regards différents en fonction des communes

- Communes au RNU construisent plus aujourd'hui que les communes qui ont un document d'urbanisme
- Traversée de « Fouilloy », circulation des engins agricoles dans Villers Bretonneux : le « parcours du combattant » pour les agriculteurs.

Des thématiques récurrentes

- Les circulations agricoles au centre des problématiques
 - o le mauvais stationnement récurrent des habitants
 - Difficulté de circuler avec les engins agricoles
- Des documents d'urbanisme qui ne prennent pas en compte l'activité agricole
 - o Importance de la zone « N », pour naturel, sur les terres agricoles dans les zonages et règlements des PLU
 - o Zones urbanisées qui comportent des bâtiments agricoles où les constructions agricoles neuves sont interdites
 - o Classement des corps de ferme en zones Naturelles
- Les conflits d'usage
 - o Impression que les gens ne supportent plus rien même les « autochtones »
 - o Les parcelles enclavées ou à proximité immédiate du fait de construction récentes sans écran entre les parcelles agricoles et les nouvelles constructions : deviennent difficiles à cultiver notamment par rapport à l'emploi de produits phytosanitaires.
- Des préoccupations environnementales et sanitaires
 - o La vallée de la Somme : la Zone Humide entretenue par l'élevage, le jour où il n'y a plus d'élevage qu'est-ce qu'elle devient ?
 - o Prise de conscience du monde agricole de l'impact des phytosanitaires et des risques d'érosion des sols : adaptation des pratiques (mise en place de bandes enherbées, haies, labour non systématique, équipement matériel, équipement d'aires de lavage, contrats environnementaux.).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des données	6	Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données	6
Graphique 2. Evolution des superficies exploitées en fermage du Val de Somme agricoles des exploitants enquêtés.....	6	Graphique 3. Mode de faire valoir des surfaces agricoles	6
Graphique 4. Evolution des surfaces labourables et des prairies (Somme et CCVDS) (1979 et 2010) (de nombreuses données non communiquées)	12	Graphique 5 . Evolution des cultures du Val de Somme	12
Graphique 6. Assolement moyen de la ferme Somme en 2010 exploitations enquêtées	12	Graphique 7. Assolement moyen des exploitations enquêtées	12
Graphique 8. Répartition selon le type d'élevage dans le Val de Somme.....	14		
Graphique 9. Evolution du nombre d'exploitations dans la Somme et dans le Val de Somme	18		
Graphique 10. Evolution des statuts juridiques des exploitations.....	18		
Graphique 11. Structure juridique des exploitations.....	18		
Graphique 12. Age des exploitants et co-exploitants enquêtés	20		
Graphique 13. Vision des exploitants agricoles sur l'état d'évolution de leur exploitation et de leur succession.....	22		
Carte 1. Pédopaysages du territoire du Val de Somme	4		
Carte 2. Occupation du sol et aménagements agricoles du Val de Somme	4		
Carte 3. Les sièges d'exploitation, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles	8		
Carte 4. Orientations technico-économique des communes	10		
Carte 5. Exemples de bâtiments agricoles et de périmètres de réciprocité	14		
Carte 6. Localisation de la diversification agricole.....	16		
Carte 7. Panorama des entreprises agro-alimentaires de la Somme.....	20		
Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des données	6	Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données	6
Tableau 2. Evolution des effectifs moyens par élevage	14		

Contribution de la Chambre d'agriculture de la Somme à l'état des lieux du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Val de Somme

Rédaction et mise en forme : Chambre d'agriculture de la Somme – Maryse MAGNIEZ

Cartographie et illustrations : Chambre d'agriculture de la Somme Mars 2017

Crédits photos : Chambre d'agriculture de la Somme et Environnement Conseil